

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Croisifil – Croisière Couture

1. Organisateur

La croisière couture **Croisifil** est organisée par la société **SAS Cantaletemps** – 21 chemin Caubet 64110 Saint Faust – Siret 832 847 602 00022 - organisatrice d'événements créatifs, en partenariat avec la compagnie maritime **Costa Crociere S.p.a** – 104 avenue Albert 1^{er} – 92500 Rueil Malmaison - Siret 484 982 889 00038 - (ici dénommé Costa Croisières)

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre l'organisateur et toute personne procédant à une réservation pour la croisière CROISIFIL.

2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente du séjour **Croisifil**, combinant une croisière maritime et des ateliers de couture.

3. Description de la prestation

La prestation comprend notamment :

- Une croisière maritime de 7 nuits en Méditerranée
- L'hébergement en cabine à bord du navire
- La pension complète à bord
- L'accès aux installations et activités du navire
- 20 heures d'ateliers couture encadrés par des professionnelles
- L'accès à un espace couture équipé de matériel

Le transport maritime et les prestations hôtelières sont assurés par **Costa Croisières**.

Les prestations **non incluses** comprennent notamment :

- le transport jusqu'au port d'embarquement
 - les excursions lors des escales
 - certaines boissons et services à bord
 - les dépenses personnelles
 - les fournitures pour les projets couture
-

4. Conditions de participation

- Le nombre de participants est limité à 20 personnes.
- Les inscriptions sont enregistrées **par ordre de réception du dossier complet et du paiement de l'acompte.**
- La croisière est ouverte aux adultes et aux adolescents à partir de 15 ans accompagnés.

Un niveau minimum en couture (savoir utiliser une machine à coudre) est recommandé.

5. Réservation

La réservation devient effective après :

1. la réception du formulaire d'inscription complété
2. l'acceptation des présentes CGV
3. le paiement de l'acompte demandé.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre maximum de participants est atteint.

6. Prix

Les prix sont indiqués en euros TTC.

Le prix comprend uniquement les prestations mentionnées dans la description.

Les prix peuvent être modifiés en cas de variation :

- des taxes portuaires
- des coûts de transport maritime
- des taux de change.

Toute modification sera notifiée au participant conformément à la réglementation applicable.

7. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Acompte à la réservation : 30 % du prix total
- Solde : au plus tard 30 jours avant le départ
- En cas de réservation tardive (moins de 30 jours avant le départ), le paiement intégral est exigé à la réservation.

Le non-paiement du solde dans les délais peut entraîner l'annulation de la réservation et l'application des frais d'annulation.

8. Conditions d'annulation par le participant

Toute annulation doit être notifiée **par écrit** (email ou courrier).

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- plus de 120 jours avant le départ : retenue de 10 % du prix total
- de 119 à 60 jours avant le départ : retenue de 30 % du prix total
- de 59 à 30 jours avant le départ : retenue de 50 % du prix total
- de 29 à 15 jours avant le départ : retenue de 75 % du prix total
- moins de 15 jours avant le départ ou non-présentation : 100 % du prix total

Ces frais correspondent aux pénalités appliquées par la compagnie maritime.

Selon les conditions, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par l'assurance voyage.

9. Modification ou annulation par l'organisateur

L'organisateur peut être amené à modifier ou annuler le séjour en cas :

- de force majeure
- de circonstances exceptionnelles
- de nombre insuffisant de participants.

Dans ce cas :

- les participants seront informés dans les meilleurs délais
 - les sommes versées seront remboursées intégralement
 - aucune indemnité supplémentaire ne pourra être exigée.
-

10. Modification du programme

Le programme des ateliers et l'itinéraire de la croisière peuvent être modifiés en raison :

- des conditions météorologiques
- des décisions de la compagnie maritime
- d'impératifs de sécurité.

Ces modifications ne peuvent donner lieu à indemnisation.

11. Responsabilité

Les prestations de transport maritime et d'hébergement sont assurées par **Costa Croisières**, responsable de leur bonne exécution selon ses propres conditions générales.

L'organisateur est responsable de l'organisation des ateliers couture et de l'encadrement des participants.

12. Assurance

Une assurance multirisques voyage est incluse dans le séjour – Cette prestation est assurée par **EUROP ASSISTANCE** - incluant annulation, assistance et rapatriement. Les conditions complètes sont disponibles sur demande.

13. Retard – Non-embarquement

Le participant est tenu de se présenter **au port d'embarquement dans les délais indiqués** par l'organisateur et/ou la compagnie maritime afin de procéder aux formalités d'enregistrement et d'embarquement.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des conséquences liées à un retard du participant, quelle qu'en soit la cause, notamment en cas :

- de retard de transport (train, avion, voiture, etc.)
- de difficultés de circulation
- de retard dans les formalités administratives
- de documents de voyage non conformes ou manquants
- de circonstances personnelles.

En cas de **non-présentation à l'embarquement** ou d'arrivée tardive entraînant l'impossibilité d'embarquer, la réservation sera considérée comme **annulée du fait du participant**, et les frais d'annulation prévus dans les présentes CGV seront applicables.

Le navire ne peut en aucun cas retarder son départ pour attendre un participant en retard.

Le participant reste responsable de l'organisation et du coût de son transport jusqu'au port d'embarquement.

Il est fortement recommandé de prévoir une arrivée anticipée dans la ville de départ (par exemple la veille du départ) afin d'éviter tout risque de non-embarquement.

14. Retard lors des escales

Le participant est tenu de respecter les horaires fixés par le programme de la croisière pour chaque escale.

L'organisateur **ne pourra être tenu responsable** des conséquences liées à un retard ou une absence du participant lors des escales, notamment :

- perte d'excursions ou d'activités optionnelles
- impossibilité de rejoindre le navire à temps
- frais supplémentaires liés à un transport de retour au navire
- perturbation du déroulement des activités collectives

Le participant reconnaît que **le navire quitte le port aux horaires prévus par la compagnie maritime** et que le navire ne pourra en aucun cas attendre un participant retardataire.

En cas d'absence ou de retard lors d'une escale :

- le participant doit rejoindre le navire à ses propres frais et selon les instructions de l'équipage
- aucune indemnisation ne pourra être demandée
- les activités et prestations perdues ne donnent droit à aucun remboursement.

Il est recommandé de planifier les excursions et déplacements personnels avec une marge de sécurité suffisante pour rejoindre le navire à temps.

Le participant est responsable de sa ponctualité et des conséquences financières de tout retard.

15. Aptitude au voyage et état de santé

Le participant déclare être en **bonne condition physique et médicale** lui permettant de participer à une croisière maritime et aux activités proposées dans le cadre de l'événement Croisifil.

Le participant s'engage à :

- s'assurer que son état de santé est compatible avec un voyage en mer et la participation à des ateliers de couture pouvant durer plusieurs heures ;
- disposer de tout traitement médical nécessaire pendant la durée du séjour ;
- informer l'organisateur, avant la réservation, de toute condition médicale particulière susceptible d'affecter sa participation.

L'organisateur ne dispose d'aucune compétence médicale et ne peut être tenu responsable d'un problème de santé survenant pendant le séjour si celui-ci était préexistant ou incompatible avec la participation au voyage.

En cas de **contre-indication médicale connue**, le participant est invité à demander l'avis de son médecin avant toute inscription.

Le participant est seul responsable de :

- ses traitements médicaux,
- ses assurances santé et assistance,
- toute déclaration nécessaire auprès de la compagnie maritime.

En cas de situation médicale nécessitant une assistance particulière non déclarée lors de l'inscription, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation si les conditions de sécurité ne peuvent être garanties.

16. Matériel médical et dispositifs particuliers à bord

Pour des raisons de sécurité et de conformité avec la réglementation maritime, **certaines dispositifs médicaux ou matériels spécifiques sont interdits à bord** ou soumis à déclaration préalable à l'organisateur et à la compagnie maritime.

Le participant doit informer l'organisateur **avant le départ** de tout matériel médical ou dispositif médical particulier qu'il souhaite apporter à bord, notamment mais sans s'y limiter :

- bouteilles d'oxygène
- appareils à ventilation assistée
- pompes à insuline connectées
- tout matériel nécessitant une alimentation électrique spécifique ou une manipulation par le personnel du navire

L'organisateur et la compagnie maritime se réservent le droit de refuser l'embarquement ou d'imposer des conditions de sécurité supplémentaires si le matériel déclaré ne peut être utilisé en toute sécurité.

17. Responsabilité et sécurité du matériel de couture

Le matériel collectif mis à disposition dans le cadre des ateliers est sous la responsabilité des participantes pendant son utilisation.

Pour des raisons de sécurité, certains outils coupants, notamment **les ciseaux et autres instruments tranchants, ne doivent pas sortir de l'espace couture** désigné à bord. Leur utilisation est strictement limitée à cet espace sous supervision des encadrantes.

Les participantes sont invitées à :

- manipuler le matériel avec soin et conformément aux consignes de sécurité fournies lors des ateliers
- signaler immédiatement tout incident ou panne au personnel encadrant

18. Droit à l'image

Des photos et vidéos peuvent être réalisées durant la croisière dans le cadre de la communication de Croisifil.

Sauf opposition écrite préalable, les participants autorisent l'organisateur à utiliser ces images sur ses supports de communication.

19. Données personnelles

Les informations collectées lors de la réservation sont nécessaires au traitement de l'inscription. Conformément au **RGPD**, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

20. Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.